



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 juin 2026

Délibération n° 01_2026_070

Centre de santé à Charenton-du-Cher – Acquisition de la parcelle AC 496

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 24 juin deux mille vingt-six à 18 heures
salle des Actes de l'hôtel de Ville à Saint-Amand-Montrond.

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants	POUR	CONTRE	Abstentions	Date de convocation	Date de l'affichage
38	31	5	36	36	0	0	12/06/2026	12/06/2026

Conseillers présents :

Almaric GUIDOUX, Aurélien DEQUIEDT, Olivier PARILLAUD, Roger PORTMANN, Fabienne PETIT, Sylvie HOCHARD remplace Didier NOYER, Christelle DAGOIS, Patrick BIGOT, Fabienne TROMPAS, Philippe AUZON, Philippe PERRICHON, Richard BEGUIN, Franck DAUMIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Stéphane GIBAUT, Brice SOULIVONG, Emmanuel RIOTTE, Isabelle CHAPUT, Philippe MARME, Geoffroy CANTAT, Arnaud CHAMPAGNEUX, Brigitte MERCIER, Raphaël FOSSET, Patrick RAVARD, Desislava DIMOV, Jean-Pierre PEAUDECERF, Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Patrick MOREL, Michelle RIVET arrivée à la question 4b

Conseillers ayant donné pouvoir :

Jacqueline CHAMPION pouvoir à Isabelle CHAPUT
Mélanie GROSBOT pouvoir à Arnaud CHAMPAGNEUX
Sophie CUINIERES pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Pascal AUPY pouvoir à Fabienne PETIT
Charles ADOLPH pouvoir à Aurélien DEQUIEDT

Conseillers absents :

Philippe AUPET
Jean-Pierre PENAULT

Secrétaire de séance : Patrick BIGOT

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif d'Orléans

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 juin 2026

Délibération n° 01_2026_070

Centre de santé à Charenton-du-Cher – Acquisition de la parcelle AC 496

Madame Desislava DIMOV, vice-présidente à la santé, présente le dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5210-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de France ;

Vu le courrier du 29 janvier 2026 dans lequel la Communauté de communes propose d'acquérir la parcelle AC 496, d'une superficie de 13 208 m², au prix de 1 € ;

Vu la délibération du 3 mars 2026 dans laquelle la commune de Charenton-du-Cher accepte la proposition.

Considérant le projet de Cœur de France de créer un centre de santé à Charenton-du-Cher ;

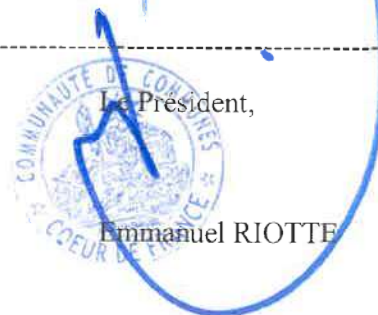
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise :

- l'acquisition de ce terrain au prix proposé, soit 1 € ;
- Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Le secrétaire,


Patrick BIGOT
COEUR DE FRANCE

Le Président,


Emmanuel RIOTTE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
COEUR DE FRANCE